AR Prefecture
024-200040400-20260929-2026_136-DE
Reçu le 05/10/2026

Délibération du Conseil Communautaire

Le mardi 29 septembre 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 23 septembre 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	60	
Titulaires présents	53	Allain Tricoire – Martine Pistarino – Claude Faguet – Françoise Bourgoin – Christèle Durieux – Pascal Devars – Patrick Gérard Saigne – Monique Boineau-Serrano – Jean-Bruno Déroulède- Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Frédéric Beauvier – Luc Chapuzet – Philippe Bogaert – Hervé Toussaint – Michel Séjourné- Jean-Jacques Desprès-Ludovic Gillaizeau-Francis Lafaye-Clément Le Mercier -Géry Denis-Gilles Mercier -Nicolas Platon-Christine Laurent-Dominique Caillou-Cécily Bergier-Danièle Delpey-Stéphane Durousseau-Franck Blanchardie-Philippe Chotard-Karine Incardona-Christophe Rossard-Jean-Pierre Chaumette-Pierre Guigné-Francis Duverneuil-Virginie Mouche-Jean-Pierre Paretour-Joël De Luca-Gérard Caignard-Fabrice Boniface-Brigitte Pourtier-Thierry Bacus-Priça Mortier-Jean-Claude Arnaud-Florent Simon-Julie Bordet-Denis Ferrand-Guillaume Durand-Joëlle SaintMartin-Marion Lafaye-Régis Defraye-Patrick Lachaud
Titulaires absents	7	Jean-Pierre Prigul-Laëtitia Masclet-Fabrice Jaubert-Gérard Gobert-Uriel Gadessaud-Mélanie Célérier-Pierre-Albert Benedetti
Suppléants présents	2	Sandra Le Kverne pour la commune de Bertric-Burée Guillaume Boynard pour la commune de Grand-Brassac
Procuration	3	Uriel Gadessaud à Nicolas Platon Mélanie Célérier à Florent Simon Pierre-Albert Benedetti à Patrick Lachaud

AR Prefecture
024-200040400-20260929-2026_136-DE
Reçu le 05/10/2026

DELIBERATION N° 2026 /136 : (Code Nomenclature /521)
DATE : 29 SEPTEMBRE 2026
RAPPORTEUR : Didier Bazinet
OBJET : Adoption du règlement intérieur du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment aux articles L. 5211-1 et L. 2121-8, le conseil communautaire doit adopter, dans les six mois qui suivent son installation, un règlement intérieur fixant les règles de fonctionnement de son assemblée délibérante.
Le projet présenté vise à actualiser et formaliser les modalités d'organisation, de fonctionnement et de prise de décision du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois (CCPR).

Ce règlement fixe notamment les conditions de convocation et de tenue des séances du Conseil communautaire, les règles relatives au quorum, aux procurations, à la police des débats ainsi qu'aux modalités de vote. Il précise également les conditions de fonctionnement du Bureau communautaire, des commissions thématiques et des instances consultatives, telles que la Conférence des maires.

Le projet intègre les modalités de dématérialisation des échanges entre la collectivité et les élus. Il encadre également l'organisation éventuelle des réunions en visioconférence, les conditions de publicité des actes, l'établissement des procès-verbaux ainsi que les modalités de conservation et de consultation des registres administratifs.

Ce règlement a pour objectif de garantir la sécurité juridique des décisions communautaires, d'assurer la transparence des travaux de l'assemblée délibérante et de faciliter l'exercice du mandat des conseillers communautaires.
Le Conseil communautaire est invité à approuver le règlement intérieur du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois et à autoriser le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,
DÉCIDE

- d'adopter le règlement intérieur de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 58
Votes contre : 0
Abstention : 0

Publié le 05/10/2026

La secrétaire de séance du 29 septembre 2026
Priça Mortier

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Priça MORTIER

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 02/10/2026 16:34:17

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10 Rue Couleau 24600 RIBÉRAC